

## DEMANDE D'INSCRIPTION INTERNAT

La demande d'admission à l'internat est acquise sous réserve de places disponibles et que le nom du responsable financier soit indiqué sur la fiche intendance.

Dans le cas où notre capacité d'accueil sera atteinte, l'ensemble des demandes sera examiné selon les critères suivants et par ordre de priorité :

- Priorité n°1 : éloignement du domicile
- Priorité n°2 : conditions et modalités de transport
- Priorité n°3 : situation familiale et/ou personnelle

Une liste d'attente est alors établie. En fonction des désistements d'inscription à l'internat, il est fait appel à cette liste d'attente selon l'ordre de priorité défini ci-dessus.

Dans le cas où votre demande d'admission à l'internat ne serait pas retenue, **nous vous en informerons au plus vite.**

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Le Proviseur

---

Je soussigné, \_\_\_\_\_, responsable légal  
de l'élève \_\_\_\_\_, inscrit en classe de \_\_\_\_\_ à la  
rentrée scolaire souhaite inscrire mon enfant à l'internat.

Date et signature :

---

### AUTORISATION DU MERCREDI SOIR

Les internes qui le souhaitent peuvent rentrer chez eux le mercredi après-midi et le mercredi soir pour revenir au lycée le jeudi matin. Il est à noter que les dortoirs de l'internat sont ouverts le mercredi après-midi de 15h à 18h pour ceux qui souhaitent rester et que des activités sont régulièrement proposées sur ce créneau.

Mon enfant rentrera le mercredi après-midi et sera donc absent de l'internat le mercredi soir

Oui ☐

Non ☐

TSVP →

## ENTRAINEMENTS SPORTIFS / ACTIVITES EXTERIEURES

En ce qui concerne les entraînements sportifs et autres activités extérieurs, le règlement intérieur accorde une sortie par semaine à titre exceptionnel pour pratiquer son hobby. Il nous faut donc l'autorisation du responsable légal avec les détails des conditions de sortie. Afin de garantir sa sécurité, l'élève doit pointer au départ et au retour de son activité en vie scolaire. Un document de demande vous sera fourni à la rentrée.

## MAISON DES LYCEENS

Pour rappel, la **MDL (Maison Des Lycéens)** du lycée est une association très active notamment au niveau de l'internat en proposant des activités diverses et variées ainsi que des sorties. Il est important de vous rappeler qu'elle ne vit que grâce à la cotisation des élèves.

## CHAMBRES DES INTERNES

En tant qu'interne déjà présent l'année dernière, vous pouvez d'ores et déjà demander, à être dans une chambre avec vos camarades.

Attention, nous ne pourrions peut-être pas accéder à votre demande pour des raisons techniques mais nous essaierons de la prendre en compte dans la mesure du possible.

Noms des camarades :

| NOMS | PRENOMS | CLASSES |
|------|---------|---------|
|      |         |         |
|      |         |         |
|      |         |         |
|      |         |         |

## REGLES DE VIE A L'INTERNAT

En ce qui concerne les règles de vie à l'internat, vous pouvez les consulter dans les annexes du Règlement Intérieur accessible sur le site de l'établissement.